

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT FELIX



Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

2024 aura été une année riche en émotions et en événements. Que ce soit d'un point de vue local comme national.

En effet, les soubresauts politiques qui ont émaillé notre pays durant l'année, provoquant élections anticipées et situations budgétaires de blocage ne nous ont pas épargnés, nous qui sommes si bien dans notre tranquille campagne St-Félicienne.

Le désengagement croissant de l'État se manifeste par une baisse des dotations qui amputent les budgets des collectivités, imposant alors un arbitrage rationnel dans le choix des projets à réaliser. Investir coûte de plus en plus cher compte tenu de la raréfaction des aides de l'État.

Rassurez-vous ! Les finances de notre commune sont saines et nous permettent de poursuivre les projets essentiels pour le bien-être de la communauté, projets engagés depuis l'année dernière, ou qui débiteront cette année. Je m'engage personnellement à tenir ce cap !

Croyez-moi bien qu'en tant que Maire, mon objectif est de préserver les finances de la commune afin que nous puissions entreprendre les aménagements nécessaires à la modernisation de St Félix, et assurer la continuité des services proposés qu'ils soient publics ou associatifs.

C'est d'ailleurs sur ce point que je me permets de remercier et féliciter Jessica, notre secrétaire, Laurent, Frédéric et Jacqueline les employés municipaux qui, au quotidien, œuvrent pour que notre village reste accueillant et chaleureux.

Je remercie également les bénévoles et adhérents des associations qui tout au long de l'année s'investissent pour permettre à St Félix d'être un village dynamique et vivant, en proposant des activités régulières mais aussi des manifestations festives ponctuelles.

Toutes les personnes citées qui se reconnaîtront peuvent être fières de leur investissement, de leur dévouement auprès de nos concitoyens, permettant ainsi le maintien d'une vie collective et du lien entre les générations de notre commune dont nous pouvons être fiers car ce sont ces actions qui sont le ciment de la solidarité qui caractérise St Félix.

En ce qui concerne les projets 2024

En ce qui concerne les projets réalisés en 2024 : la réalisation qui, j'en suis consciente vous a causé le plus de désagréments pendant 3 mois était primordiale pour notre qualité de vie : Je veux parler de la modernisation de réseaux de distribution d'eau potable. Aujourd'hui le réseau répond mieux à nos besoins et permet des économies en ayant mis fin à diverses fuites et à sa vétusté. Ce réseau maintenant rénové répond aux enjeux de demain et à la situation climatique dans laquelle nous nous trouvons pour assurer une meilleure gestion de l'eau. Je rappelle que ce projet a été totalement financé par Eau17.

2024 aura aussi été une année marquée par quelques événements fâcheux tels que les déchets sauvages déposés çà-et-là qui salissent notre commune et entachent son image. Il est important de prendre conscience que le devoir citoyen nous impose de déposer nos déchets, parfois très encombrants, dans les lieux prévus à cet effet : **les déchetteries** ! Ce geste, si simple, est nécessaire tant au niveau de l'esthétique de notre cadre de vie que de l'hygiène dont tout citoyen a le droit de bénéficier. Au-delà des sanctions encourues, il est encore plus important de faire preuve de civisme...

Mot du Maire (suite)

Malheureusement, 2024 ne s'est pas arrêté aux dépôts sauvages de déchets puisqu'en cette fin d'année, nous avons été victimes d'un vol par effraction au centre technique communal, délit qui nous a privé de matériel nécessaire pour le bon entretien de la commune. En effet, le camion-benne de la commune a été volé, puis abandonné dans la campagne environnante pour y être incendié. De nombreux matériels d'entretien et de petites motocultures ont été dérobés et sont pour l'heure toujours recherchés par la gendarmerie. Nous ne sommes pas les seules victimes de ces larcins car d'autres communes voisines ont eu la tristesse de découvrir qu'ils avaient subi peu ou prou les mêmes dommages. Je profite de ce mot du maire pour condamner fermement ces agissements lâches et préjudiciables pour la communauté puisque nous sommes obligés aujourd'hui de concentrer nos forces sur le remplacement de ce qui a été dérobé, mais aussi de sécuriser encore plus les lieux de stockage de ce matériel, alors que les ressources utilisées auraient pu l'être à dessein vertueux et utile pour tous.

Cependant, tout ne fut pas négatif ! Plusieurs actions ont été menées par la municipalité pour informer les citoyens de leurs droits et devoirs telles que cette réunion publique d'information à destination des propriétaires canins. Ils furent invités à réfléchir sur leur rôle et à prendre conscience de leur responsabilité vis-à-vis de leurs animaux domestiques. Nul doute que chacun y trouva son compte et sortit plus savant, plus responsable et ainsi de meilleurs maîtres pour leur animal de compagnie.

Au rayon des bonnes nouvelles, apprécions et applaudissons et remercions les bénévoles et adhérents aux associations qui toute l'année s'investissent pour permettre à St Félix d'être dynamique et vivant en proposant des activités régulières, mais aussi des manifestations festives ponctuelles. Toutes les personnes citées qui se reconnaîtront peuvent être fières de leur investissement, de leur dévouement auprès de nos concitoyens permettant ainsi le maintien d'une vie collective et du lien des générations de notre commune dont nous pouvons être fiers, car ce sont ces actions qui sont le ciment de la solidarité qui caractérise St Félix.

Je tiens aussi à souligner l'implication des membres de l'équipe municipale ou bénévoles qui ont participé aux différentes manifestations traditionnelles qui jalonnent les temps forts de l'année à St Félix, et qui permettent de rendre coutumier le repas du 14 juillet, la journée du patrimoine, la distribution des colis des fêtes de fin d'année pour nos aînés, mais aussi toutes celles et ceux qui créent de nouveaux événements . Nous comptons sur eux pour qu'ils continuent à s'investir, continuent à nous offrir leur bienveillance, savoir-faire, gentillesse durant cette année 2025.

Mais qu'est-ce qui nous attend en 2025 ? Plusieurs projets sont déjà en cours : la réfection du parking de la salle des fêtes qui va débiter très prochainement pour laquelle nous bénéficions d'une aide de 40% du département, la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes afin que cette dernière soit enfin équipée de matériel de restauration professionnelle digne de notre commune, mais aussi, et c'est avec une grande fierté que je vous l'annonce, la candidature de notre commune retenue pour le 1er août 2025 pour accueillir l'événement "Les nocturnes de Val de Saintonge" qui permettra à St-Félix de briller de 1000 feux et de devenir, le temps d'une soirée, l'épicentre de la vie culturelle de la Communauté de Communes. Un événement important auquel vous êtes bien entendu tous conviés !

Pour terminer, je voudrais que nous ayons une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés en 2024, pour celles et ceux qui sont confrontés à la douleur et à la maladie, pour celles et ceux qui devront affronter les difficultés. Nous ne les oublions pas et sommes de tout cœur avec eux. Ils savent qu'ils peuvent compter sur notre bienveillance, notre soutien et notre solidarité.

Au revoir 2024, bonjour 2025 ! Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et prospérité, joie et sécurité afin que vous puissiez profiter et partager pleinement avec tous ceux que vous aimez. Excellente année à toutes et à tous !

Le conseil municipal



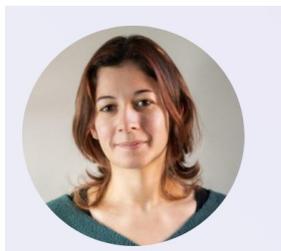
Dominique SEYFRIED,
Maire
Conseillère communautaire



Véronique VANCOMERBECK
1^{ère} adjointe
Conseillère communautaire suppléante, Délégations voirie et fêtes-cérémonies, Correspondant Défense, Délégué Soluris



Denis BUTAUD
2^{ème} adjoint
Délégations gestion service technique, agents communaux et bâtiments communaux, Délégué Syndicat de la voirie, SDEER, Eau 17



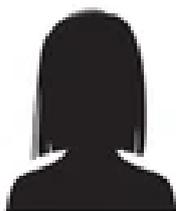
Elia TERRIEN
Conseillère municipale
Commission des bâtiments, Commission de contrôle des listes électorales, Délégué Soluris (suppléante), SYMBO



Chantal FABRE
Conseillère municipale
Commission des chemins



Emmanuelle ARMAL
Conseillère municipale
Commission des chemins, Délégué SYMBO, SMCA, Correspondant sécurité routière



Patricia MENARD
Conseillère municipale
Commission des bâtiments, Affaires scolaires, Délégué Soluris (suppléante)



Carlos CORREIA
Conseiller municipal
Commission des bâtiments

La Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	14h00 - 17h00
Mercredi	14h00 – 17h00
Vendredi	09h00 – 12h00



Contact

- ☎ 05.46.33.83.32
- ✉ 22 rue de Saintonge, 17330 Saint Félix
- 💻 mairie@saintfelix17.fr

Les agents communaux

Jessica LARDILLON, secrétaire générale de mairie
Jacqueline SIOUVILLE, agent d'entretien
Laurent TARDY, agent technique polyvalent
Frédéric GOUJAT, agent technique polyvalent

Le CCAS

La commune exerce un rôle d'animation de l'action sociale.
Les dossiers sont à retirer et à déposer en Mairie, puis transmis par nos services au CIAS pour instruction.
En cas de besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

L'état civil 2024

- Nous avons eu la joie de célébrer l'union de :
 - M. Stéphane BAUDOIN et Mme Josiane JOSSE

- Nous souhaitons la bienvenue à :
 - Odélya
 - Matei
 - Victor

- Nous avons une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés :
 - M. Gilles GOUJAT

Les réalisations et évènements 2024

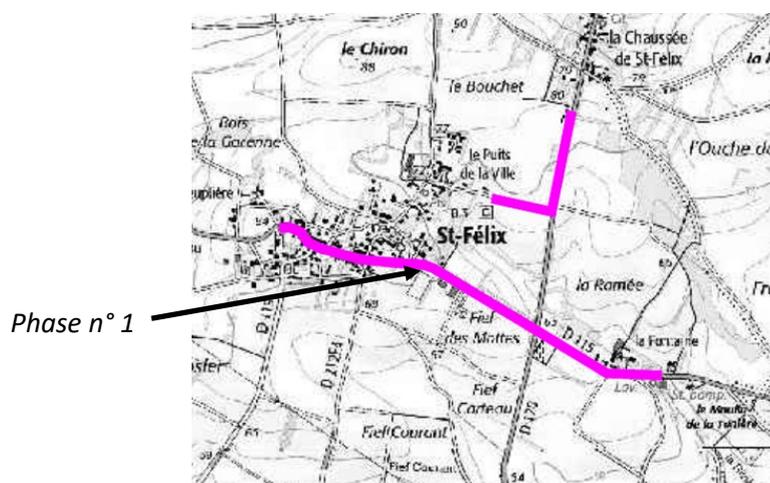
Réseau d'eau potable

La 1ère phase des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable de la traverse du bourg, de la rue du Bouchet, de la Fontaine et du lieu-dit « La Chaussée » a été exécutée.

Durant 3 mois, la circulation a été parfois difficile malgré le travail des élus, d'EAU 17 et du Département lors des réunions bimensuelles pour l'aménagement des déviations lors de cette phase de travaux.

Or, les multiples déviations instaurées pour les travaux des communes alentours n'ont pas facilité la circulation.

Coût de la 1ère phase : 195 000 € HT (pris en charge par Eau17)



Réfection de la voirie

Les rue de l'Espérance, rue de la Serpentine, route du Breuil , Chemin des Tanières, Route de Beaumont, Les Essarts et Rue du Magnouet ont fait l'objet de travaux de réfection par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime (SDV 17).

En effet, ces rues présentaient un état de détérioration important. Par mesure de sécurité pour les automobilistes, cyclistes... empruntant ces rues, il était urgent d'intervenir.

Coût des travaux : 34 420,64 € HT soit 41 304,77 € TTC. **Participation au titre des amendes de police perçue** : 30 000 €. **Reste à charge de la commune** : 11 304,77 €

Acquisition d'un broyeur d'accotement

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau broyeur d'accotement en remplacement de l'ancien qui présentait une vétusté importante.

Coût : 5 300,00 € HT soit 6 360,00 € TTC

Les réalisations et évènements 2024

Réfection de la peinture des volets de la Mairie et de la salle des fêtes

La peinture des volets de la Mairie et de la salle des fêtes était devenue esthétiquement abîmée.

Les agents techniques ont donc œuvré à embellir ces deux bâtiments en ponçant et donnant un coup de neuf à la peinture ternie des volets.



Installation d'un panneau d'information

Un panneau d'information a été installé à l'aire de jeux, Square des Bambous.

Ce panneau permet aux parents d'être informés sur les conseils municipaux et autres informations utiles.

Soirée jeux - Ludothèque

Le 17 février 2024, la commune a accueilli la ludothèque de Saint Jean d'Angély à la salle des fêtes à l'occasion des « soirées jeux ».

Des jeux et activités ont été proposés aux petits comme aux grands, tout au long de la soirée.

Cette soirée fut un véritable succès.



Les réalisations et évènements 2024

Commémoration du 8 mai

Les élus et administrés de Saint-Félix se sont réunis devant le monument aux morts pour la cérémonie officielle de la victoire des alliés et sur lequel une gerbe a été déposée.

À l'issue de cette cérémonie, un verre de l'amitié a été offert par la municipalité.



Bilan du parc éolien de Bel Air - VALECO

Données de production du parc éolien en 2023 :

Production totale annuelle	48 070 MWh
Equivalent à la consommation annuelle de	22 310 habitants
Emissions de CO2 évitées dans l'année	24 035 tonnes

Retombées annuelles (fiscalité + redevances locatives) :
25 600 €/an

 **RÉCEPTION TÉLÉ**

- Date de fin de validité des cartes FRANSAT proche ou passée
- Prise en charge intégrale par VALECO
- Organisé par la mairie et cartes fournies par l'antenniste HDS

Du 27 au 29 mai 2024, les élèves du collège ont eu l'occasion de visiter le parc éolien.

L'objectif de cet évènement était axé sur la sensibilisation des jeunes aux enjeux de la transition énergétique, l'explication du déroulé d'un projet éolien puis la visite d'un mât d'éolienne.

Les retours par les élèves sur ces 4 demi-journées est très positif.



Repas du 14 juillet

Comme chaque année, de nombreux habitants se sont déplacés pour participer au traditionnel repas du 14 juillet.

Pour l'occasion, les convives présents ont pu déguster une entrée de saison, Moules - frites, fromage / salade verte et café gourmand.

Cette journée a été appréciée de tous et s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.



Les journées du patrimoine

En collaboration avec le service patrimoine de Vals de Saintonge Communauté, une balade à la découverte du patrimoine de St Félix puis une exposition sur l'histoire de l'église a été organisée le 22 septembre 2024 à l'occasion des journées du patrimoine.

Cette journée a été clôturée par le partage d'un moment convivial.



Les réalisations et évènements 2024

Commémoration du 11 novembre

Les élus, les Saint-Féliciennes et Saint-Féliciens se sont réunis pour se recueillir et rendre hommage à l'anniversaire de l'armistice de 1918, ainsi qu'aux anciens combattants et à toutes les victimes de la guerre.

Après la lecture du discours d'hommage, une gerbe a été déposée sur le monument aux morts.

À l'issue de la cérémonie, un buffet a été offert par la municipalité



Coffrets des aînés

Cette année, les habitants de la commune de plus de 65 ans ont reçu un panier gourmand composé de gourmandises, vin, terrines...offert par la municipalité .

La distribution des colis a eu lieu le samedi 21 décembre par l'ensemble des élus.



Incivilités de l'année 2024

Déchets sauvages

Fréquemment des déchets sauvages sont découverts sur la commune.

Nous vous rappelons que les déchets encombrants doivent être déposés en déchetterie et non laissés aux abords des containers ou autre.



Il est impératif de rappeler qu'en plus d'être sales, ces dépôts sont interdits par la loi, et relèvent d'une infraction au code pénal. Tout contrevenant est donc passible d'une amende de police, comme indiqué ci-dessous.

Les lieux de collecte des déchets courant et encombrant sont là pour accueillir vos rebus.

Vous trouverez la liste des déchetteries sur le site : <http://www.cyclad.org/>

Merci de votre compréhension et de votre bienveillance.

Service-Public.fr 

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Vol avec effraction de l'atelier et du véhicule communal

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, la commune a été victime d'un vol avec effraction. Les malfaiteurs se sont introduits dans l'atelier en brisant une vitre. Ils ont emporté la quasi-totalité du matériel technique (débroussailleuse, taille-haie...) ainsi que le véhicule communal. Le véhicule a été retrouvé avec la cabine intégralement calcinée à quelques kilomètres de Saint Félix, en fin de matinée du 3 décembre. Les devis sont en cours pour le remplacement du matériel et du véhicule.



Projets 2025 (suite)

Travaux d'aménagement de la traversée du Bourg de Saint Félix

Les travaux d'aménagement de la traversée du Bourg actée depuis 2019 ne débiteront pas cette année. Le Département a annoncé un nouveau report pour des raisons financières, et de calendrier. Cette année se poursuivra uniquement la phase d'étude du projet.



Les nocturnes en Vals de Saintonge

La candidature de la commune a été retenue pour accueillir « les nocturnes en Vals de Saintonge » cette année.

Cette évènement aura lieu le **1er août 2025**.

Pour le moment, le programme des festivités n'est pas encore définit.

Vous serez informé dès qu'il sera établi.

Ecole de Bernay Saint Martin

« Ma classe aux jeux »

Tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 (47 élèves) de l'école de Bernay Saint Martin ont eu la chance de participer à « Ma classe aux Jeux ». Ils sont donc partis à la découverte des jeux paralympiques avec des épreuves de parathlétisme au Stade de France le mercredi 4 septembre.

Une expérience incroyable qu'ils ont réussi à exprimer avec leurs mots !

Voici quelques impressions d'élèves après leur visite aux jeux paralympiques :



Je n'avais jamais vu des courses en fauteuil roulant.

Je ne connaissais pas ça avant. Ça m'a beaucoup impressionné.

J'ai adoré voir ces sports faits différemment.

Avant ça me faisait peur les gens handicapés mais j'ai découvert qu'ils sont supers forts. Certains arrivent à faire des trucs incroyables, même plus forts que les gens valides ! C'est bluffant !



Des étoiles dans les yeux !



Les élèves remercient le Conseil Municipal de Saint Félix pour leur participation financière.

Informations municipales

◆ CYCLAD

La collecte des bacs s'effectue toutes les semaines à partir de 5h00 :



Mercredi : Bac emballages



Vendredi : Bac ordures ménagères

Nous rappelons que :

- ◇ Que les sacs jaunes sont à votre disposition à la mairie
- ◇ Que les sacs doivent être mis dans les bacs identifiés à cet effet
- ◇ Que les cartons sont à déposer à la déchetterie
- ◇ Que les verres et les papiers sont à déposer dans les conteneurs situés Place des Commémorations

Retrouver toutes les informations concernant la collecte, le tri et les horaires des déchetteries à l'adresse suivante : <http://www.cyclad.org/>

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Vergné.

⇒ Lundi au samedi: 9h00-12h45 / 14h00-17h30 - Fermé le jeudi

◆ Bruits de voisinage

Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation ou autre locaux, de leurs dépendances et de leurs abords, et d'une manière générale toutes personnes, doivent prendre, aussi bien de jour comme de nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage soit gêné par leur comportement, leurs activités, les appareils ou machines qu'ils utilisent, les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, ils devront :

- Régler le volume de leurs appareils producteurs de sons et système d'amplification : radio, télévision, chaîne acoustique, instrument de musique,... de manière à ce qu'ils ne constituent pas un gêne dans les logements, locaux du voisinage et sur les voies et espaces publics ;
 - Veiller à ce que le comportement et jeux des adultes et enfants ne soient pas une source de trouble de voisinage ;
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- Ne pas utiliser des appareils équipés de moteurs bruyants en dehors des horaires suivants :
 - **du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
 - **les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00**

Ces horaires concernent en particulier :

- Les appareils de jardinage tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...
- Les appareils électroménagers bruyants
- Les appareils de bricolage
- Les engins et autres appareils de travaux

◆ RAPPEL : Entretien des arbres et haies en limite de voie publique et écoulement des eaux pluviales

Nous vous rappelons que chaque riverain à **l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies**, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques.

En effet, la végétation ne doit pas :

- * Gêner le passage des piétons
- * Constituer un danger :
 - En cachant des panneaux de signalisation
 - En diminuant la visibilité dans une intersection
 - En touchant les conducteurs aériens EDF, Télécom et éclairage public
 - En déformant le trottoir (racines)

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Il en est de même pour l'écoulement des eaux pluviales ; **les gouttières doivent donc se poursuivre jusqu'au sol**. Chaque administré doit veiller à la bonne tenue de ses équipements pour le bien de tous.

◆ Démarchages / Escroqueries

Restez vigilants aux démarchages à domicile ou téléphonique.

Précautions à prendre :

- * **L'identité du professionnel doit être exempte d'ambiguïté**
- * **Je ne signe aucun engagement**
- * **Je ne signe aucun document si je ne souhaite pas faire de travaux, même si le commercial me dit que ma signature ne m'engage à rien**
- * **Je fais réaliser plusieurs devis**
- * **N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie en appelant le 17 en cas de doute ou de gêne de la part de l'intervenant commercial.**

◆ Mission locale

Vous avez **entre 16 et 25 ans**, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller de la Mission Locale pour :

- * **Définir un projet professionnel**
- * **Vous aider à la recherche d'emploi (Rédaction de lettre de motivation, CV, simulation d'entretien de recrutement,...)**
- * **Obtenir des informations pratiques (logement, santé, mobilité,...)**
- * **Vous informer sur les dispositifs, avènements et actions existants (contrat d'engagement jeune, forums, atelier de recherche d'emploi, atelier palettes,...)**

Permanences 2025 à la Mairie de Loulay de 9h30 à 12h00 : les jeudis 09/01 - 23/01 - 06/02 - 20/02 - 06/03 - 20/03 - 03/04 - 17/04 - 15/05 - 12/06 - 26/06

Contact : 05.46.59.0039

Email : mission-locale-saintonge@mlsaintonge.fr



◆ [Recensement militaire](#)

A partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, les jeunes de la commune doivent effectuer leur recensement citoyen ou militaire.

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

Espace d'expression des associations communales

◆ Amicale des anciens de Saint Félix

L'Amicale des Anciens de SAINT FELIX fête sa neuvième année d'existence et au fil du temps, poursuit son petit bonhomme de chemin. Nous comptons maintenant 55 adhérents (7 nouveaux adhérents, mais 3 Adhérents qui ont décidé de nous quitter, merci à eux de nous avoir accompagné jusque-là.)

La moyenne d'âge est de 71 ans, allant de 60 ans à 97 ans.

Vous tous qui aimez vous divertir en jouant aux jeux de sociétés, à la belote, au tarot, ou à l'un de vos jeux personnels, ou pourquoi pas aux beaux jours, à la pétanque ou au palet en extérieur, sans esprit de compétition, nous vous attendons. N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la salle des fêtes un vendredi sur deux, l'après-midi à partir de 14h30 au printemps et en été après la sieste réparatrice, et à partir de 14h en automne et en hiver pour que les plus âgés rentrent plus tôt avant la nuit.

Vous pouvez également devenir membre sympathisant pour nous soutenir, sans pour cela participer à nos réunions, cela permet de venir participer à nos festivités de l'année.

Vous pouvez également venir nous dire un petit bonjour en passant, et participer à notre petit goûter de l'après-midi, et pourquoi pas nous donner de nouvelles idées de sorties ou autres.

Nos activités réalisées en 2024

- **Le 03 février**, Spectacle musical les « Enchant'Choeur » à MARSAIS avec 13 adhérents présents.
- **Le 13 septembre**, Journée à VERGNÉ avec 29 adhérents présents. Le midi, repas festif au restaurant « LE TOUT Y FAUT ». L'après-midi, visite du musée de l'école publique, avec une exposition sur l'écriture et les plumes, et un commentaire instructif de l'animatrice sur l'école d'autrefois. Une Dictée d'autrefois avec le stylo plume ou à la plume d'oie. Une petite balade ludique qui n'a pu être effectuée, mais sera reconduite.
- **Le 08 octobre**, Spectacle du Cabaret ST GEORGES à ST GEORGES DU BOIS, avec 12 adhérents présents.
- **Le 19 octobre**, Spectacle avec repas des « Enchant'Choeur » à MARSAIS avec 13 adhérents présents.
- **Le 27 décembre**, Dégustation de la Bûche de Noël et de bons chocolats, avec 30 adhérents présents.



Nos activités proposées en 2025



- **Le 10 janvier**, dégustation de la galette des Rois avec de bons chocolats pour fêter la nouvelle année,
- **Le 23 mars**, Spectacle du cabaret ST GEORGES pour les 21 Adhérents n'ayant pu assister à celui de 2024.
- **Le 30 mars**, Spectacle des ENCHANT'CHOEUR à MARSAIS, (le même que 2024, mais sans le repas.)
- **Dans l'été**, Nous envisageons un repas avec animations au plan d'eau de ST JEAN D' ANGELY au nouveau restaurant « le Jardin d'Ô », avec possibilité de faire du pédalo pour les plus hardis et balade digestive pour les autres, et une visite du musée « Les Cordeliers ».
- **A l'automne**, Nous attendons les dates des animations à venir.

Nous remercions la Municipalité de Saint Félix pour la subvention qui nous est allouée, pour le prêt gratuit de la salle des fêtes et pour les différents services rendus.

N'hésitez pas à venir frapper à notre porte pour nous rencontrer, nous dire un petit bonjour, pour passer un agréable moment dans la joie, la bonne humeur, et partager notre goûter de l'après-midi.

L'équipe de l'Amicale des Anciens et ses Adhérents vous adressent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2025, et prenez tous soins de vous et de vos proches.

Pour tous renseignements concernant notre Association, nous contacter au 07.74.71.62.55. ou au 06.67.65.02.44. **Certes les années passent et les rides s'entassent, mais si le cœur et l'esprit gardent leur âme d'enfant, l'essentiel est là. »**

Le bureau de l'Amicale des Anciens

♦ [ACCA](#)

La chasse sur la commune de Saint-Félix est organisée autour d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Elle est pratiquée par près de 40 chasseurs, bien que de nombreux chasseurs des communes voisines nous rejoignent pour chasser renards, sangliers et chevreuils.

Le Conseil d'Administration de l'Association compte six personnes :

- **Frédéric GOUJAT** : Président et responsable des battues
- **Serge GUERINEAU** : Vice-Président , responsable adjoint des battues et chargé des pancartes de réserves et parkings
- **Karene MORISSET** : Trésorière et chargée du projet des panneaux photovoltaïques
- **Damien MADEUX** : Secrétaire et responsable des travaux d'aménagement du territoire
- **Adrien SAUZEAU** : Responsable du projet réintroduction du faisan sauvage
- **Jean-Philippe MADEUX** : Responsable des lâchers et des petits travaux

Le siège social de l'association est situé à la mairie de SAINT-FÉLIX. Celle-ci nous prête gratuitement les anciens locaux du club de football sur le stade municipal. C'est ici que nous nous retrouvons pour nos diverses manifestations. Nous profitons de cet article pour remercier l'équipe municipale.

Nous exerçons notre passion sur une superficie chassable d'environ 1500 hectares, dont 20% sont en réserve de chasse afin de gérer les différentes espèces présentes sur le territoire.

Pour autant, l'activité de l'association ne se limite pas à la pratique de la chasse. Elle participe aussi à la surveillance sanitaire de la faune sauvage, à des actions de repeuplement ou de réintroduction de certaines espèces - tel que le faisan de Mandchourie -, à la limitation du développement des espèces pouvant provoquer des dégâts, par la pratique du piégeage, à la protection contre les dégâts provoqués par les sangliers ou encore à l'aménagement du territoire.

Depuis 2022, l'ACCA de Saint-Félix œuvre pour favoriser le retour du faisan sauvage sur notre territoire – en partenariat avec la Fédération Départementale. Pour cela, l'association met en place chaque année de nouveaux aménagements (mares, jachères faune sauvage). Ces aménagements ont pour but d'apporter la quantité d'eau et de nourriture nécessaire au bon développement de la faune sauvage.

En 2023, l'association avait réalisé une mare au lieudit « L'Espérance ».

Cette année, c'est au lieudit « Les Pigeonnes » qu'une nouvelle mare a été réalisée. Nous en profitons pour remercier les agriculteurs qui nous permettent chaque année de réaliser ces différents aménagements.

Cet été, l'association a également réalisé un lâcher de faisan commun ; faisans protégés sur notre territoire, dans un optique de repeuplement.

L'ACCA souhaite fédérer autour d'elle, afin de sensibiliser les gens qui le souhaitent, à l'environnement qui les entoure au quotidien. La préservation et l'aménagement de notre territoire est un enjeu majeur pour l'avenir de la biodiversité.

En janvier 2024, l'association a organisé pour la deuxième année consécutive un loto qui a réunit près de 150 personnes.

En mai 2024, c'est un repas « sanglier farci à la broche » qui a été organisé et qui a rassemblé 120 personnes dans une ambiance conviviale. Même le soleil était de la partie !

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la réussite de ces événements et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le loto le dimanche 12 janvier et pour le repas mi-mai.

Les bénéfices de ces manifestations ont permis l'amélioration de nos locaux, avec notamment l'installation d'une porte en fer dans les vestiaires (l'ancienne porte en bois ayant été de maintes fois vandalisées). Mais, ils nous ont surtout permis de procéder aux différents aménagements territoriaux et à ce premier lâcher de faisan sauvage. L'association a pour objectif de pérenniser le repeuplement de faisan sauvage et d'y ajouter dès que possible celui de la perdrix.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour prendre part à nos actions.

La trésorière Karene MORISSET

◆ Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipal de Saint Félix vous accueille tous les mercredis de 14h00 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h00.

Un accueil convivial, nous permet d'échanger sur vos souhaits pour commander les ouvrages qui vous intéressent.

L'inscription est gratuite et vous offre l'accès en ligne au site « DIGithèque ».

Notre équipe s'emploie à diversifier ses actions pour toucher un large public.

Nos activités réalisées en 2024

* Le 13 juin 2024, a eu lieu le « *festival lecture et petite enfance* » qui a attiré une vingtaine d'enfants autour de l'œuvre de l'autrice Anne Letuffe, lectures, déambulation dans le « labyrinthe » créé par Frédéric sur le terrain de football, et ateliers créatifs

Nous avons aussi organisé des expositions tout au long de l'année :

* Du 08 janvier au 15 mai 2024 : « Habitats du Monde » (les habitants du village ont prêté de nombreux objets).

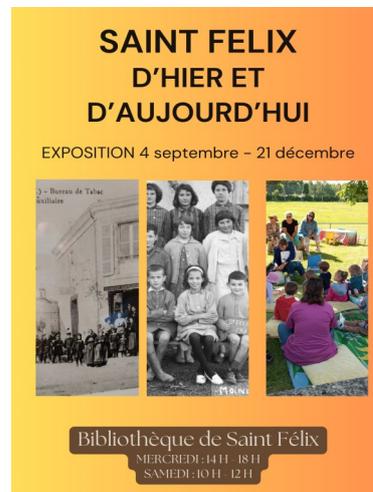
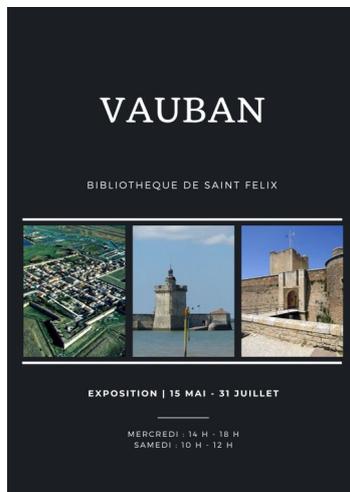
* Du 15 mai au 31 juillet 2024 : « Vauban »

* 8 septembre : participation au village des associations du vide-grenier de Saint Félix

* Du 1er octobre au 21 décembre 2024 : « Saint Félix d'hier et d'aujourd'hui »

En partenariat avec le service petite enfance de la Vals de Saintonge Communautés, une séance « Bébés lecteurs » a lieu chaque mois pour les enfants de 0 à 3 ans.

Fin décembre, Mesdames Dominique BRECHAIRE, Anne JAY et Claudine BERNIER ont quitté leur fonction de bénévoles à la bibliothèque.



En 2025

Depuis le 8 janvier 2025, de nouveaux bénévoles vous accueillent à la bibliothèque.

N'hésitez pas à venir faire leur connaissance.

NOUVEAUX HORAIRES à compter du 8 janvier 2025 : tous les mercredis de 14h00 à 17h00 et les samedis de 10h00 à 12h00.

Au plaisir de vous voir de plus en plus nombreux !

N'hésitez pas à nous contacter au 05.46.25.04.75.

◆ Club de gymnastique et de loisirs

Pour cette nouvelle saison 2024/2025 votre club vous propose une séance de gymnastique animée par Marie-Jo : le **mardi de 18h à 19h** et le **jeudi de 17h30 à 18h30** (hors vacances scolaires).

Notre unique volonté est que chacun d'entre vous, à son rythme, sans esprit de compétition, puisse mettre en mouvement son corps, stimuler ses muscles et mobiliser ses articulations toujours en douceur, sans aller jusqu'à la douleur et toujours dans la bonne humeur.



Petit regard dans le rétroviseur :

Au terme de cette saison, nous nous sommes retrouvés autour d'une paella conviviale.



Le mois d'octobre a été l'occasion de mettre en avant votre générosité. En effet, lors d'une "marche rose", vous avez été nombreux à contribuer à la cagnotte reversée intégralement à la Ligue contre le cancer. Nous avons envoyé un chèque de 225€.



Encore un grand merci à tous !

Quant aux réjouissances envisagées, nous partagerons la traditionnelle galette de rois en janvier et un pique-nique fin juin pour clore cette saison 2024/2025.

Pour tout renseignement, suggestion ou autre, n'hésitez pas à contacter Michèle PONTIÈS (Présidente) ou Marie-Jo ANGLADE (Trésorière) : clubgym.stfelix@gmail.com

Belle saison 2024/2025 à tous. Prenez soin de vous !



LA TROUPE DE ST FLY

La troupe de St Fly, est une association qui met en place des activités ludiques et festives tout au long de l'année au sein du village de saint Félix.

Ces animations rencontrent un succès grandissant chaque année, et c'est bien là, la plus belle récompense des bénévoles.



Activités hebdomadaires mises en place :

- * la pétanque (à la belle saison) : activité gratuite
- * la chorale (chaque lundi à 19h00) : 110 euros pour l'année

Les différentes manifestations qui ont eu lieu en 2024 :

Dimanche 03 mars 2024
CONCOURS DE BELOTE
 Salle des Fêtes de St Félix
 Ouverture des portes 13h00
 Début des parties : 14h
 Inscription : 8 €
 Lot pour tous les participants
Buvette
 Petite restauration : Croque-monsieur, Hot-dog, crêpes
 Sur réservations uniquement : 06 19 94 13 29
 Jusqu'au 25/02/2024
 verovanco93@gmail.com

Chasse aux œufs Gratuit
 Samedi 30 mars 2024 à partir de 10h
 DERRIERE L'ESCALE DE SAINT FÉLIX
 ORGANISÉE PAR LA TROUPE DE ST FLY
 RÉSERVÉE AUX ENFANTS ET PETITS ENFANTS DE LA COMMUNE ET DE LA CHORALE
 PEUVEZ-VOUS LE FAIRE ?
 DEUX ANIMÉS COMES
 La pêche sera-t-elle miraculeuse ?
 Jus de fruités et glaces offerts

APRÈS-MIDI AMICALE DE PÉTANQUE
 Dimanche 19 mai 2024 à 13h30
 au terrain de pétanque ST FÉLIX
 Venez jouer avec des amis, collègues, voisins, ou chaque à chaque à la belle saison
 6 € par personne
 Inscription sur place
Buvette sur place
 Renseignements au 06 19 94 13 29

Lundi 24 juin 2024
 Salle des fêtes de ST Félix
 À 19h00
Concert exceptionnel
AccordosNosChœurs
 Entrée libre
 Participation libre
 Pot de l'amitié à la fin du concert
 À noter sur vos agendas !
 Ouverture des portes : 18h30
 Renseignements au 06 19 94 13 29

Vendredi 1^{er} novembre 2024
 Salle des fêtes de ST FÉLIX
LE LOTO
 Début des jeux 20h00
 NOMBREUX LOTS : COOKED - TV - SMARTPHONE...
 LOTS ALIMENTAIRES : VIANDE, HUITRES, PANIERS GARNIS, 2 JAMBONS
 BONS D'ACHATS de 20€ à 300€
 Ouverture des portes 18h30
Buvette : Croque-monsieur, hot-dog, crêpes, boissons
RESERVATION OBLIGATOIRE
 100 places disponibles
 Réservations et réservation 06 19 94 13 29

Dimanche 06 octobre 2024
Randonnée gourmande
 Thème oriental
 1^{ère} boucle 3,5 kms -> départ 9 h
 2^{ème} boucle 3,5 kms -> départ 10 h
 3^{ème} boucle 3,5 kms -> départ 11 h
 Collé à l'attention offerts
20 € Marche-repas
 Les départs et le repas auront lieu à la salle des fêtes de ST FÉLIX
 Repas Couscous (ouvert à tous 20 €)
 Apéritif
 Couscous à viandes
 Dessert
 Boissons non comprises
 Servi à Partir de 12h30
 Inscription et paiement avant le 30/09/2024

Dimanche 23 juin 2024
 Organise 1^{ère} sortie à COGNAC
 Départ de St Félix à 10h00 direction Cognac en car Amical
 12 € (en 1^{er} lieu 20€)
 1^{er} lieu de 10h00 à 12h00
 2^{ème} lieu de 12h00 à 14h00
 3^{ème} lieu de 14h00 à 16h00
 4^{ème} lieu de 16h00 à 18h00
 5^{ème} lieu de 18h00 à 20h00
 6^{ème} lieu de 20h00 à 22h00
 7^{ème} lieu de 22h00 à 24h00
 8^{ème} lieu de 24h00 à 26h00
 9^{ème} lieu de 26h00 à 28h00
 10^{ème} lieu de 28h00 à 30h00
 11^{ème} lieu de 30h00 à 32h00
 12^{ème} lieu de 32h00 à 34h00
 13^{ème} lieu de 34h00 à 36h00
 14^{ème} lieu de 36h00 à 38h00
 15^{ème} lieu de 38h00 à 40h00
 16^{ème} lieu de 40h00 à 42h00
 17^{ème} lieu de 42h00 à 44h00
 18^{ème} lieu de 44h00 à 46h00
 19^{ème} lieu de 46h00 à 48h00
 20^{ème} lieu de 48h00 à 50h00
 21^{ème} lieu de 50h00 à 52h00
 22^{ème} lieu de 52h00 à 54h00
 23^{ème} lieu de 54h00 à 56h00
 24^{ème} lieu de 56h00 à 58h00
 25^{ème} lieu de 58h00 à 60h00
 26^{ème} lieu de 60h00 à 62h00
 27^{ème} lieu de 62h00 à 64h00
 28^{ème} lieu de 64h00 à 66h00
 29^{ème} lieu de 66h00 à 68h00
 30^{ème} lieu de 68h00 à 70h00
 31^{ème} lieu de 70h00 à 72h00
 32^{ème} lieu de 72h00 à 74h00
 33^{ème} lieu de 74h00 à 76h00
 34^{ème} lieu de 76h00 à 78h00
 35^{ème} lieu de 78h00 à 80h00
 36^{ème} lieu de 80h00 à 82h00
 37^{ème} lieu de 82h00 à 84h00
 38^{ème} lieu de 84h00 à 86h00
 39^{ème} lieu de 86h00 à 88h00
 40^{ème} lieu de 88h00 à 90h00
 41^{ème} lieu de 90h00 à 92h00
 42^{ème} lieu de 92h00 à 94h00
 43^{ème} lieu de 94h00 à 96h00
 44^{ème} lieu de 96h00 à 98h00
 45^{ème} lieu de 98h00 à 100h00
 46^{ème} lieu de 100h00 à 102h00
 47^{ème} lieu de 102h00 à 104h00
 48^{ème} lieu de 104h00 à 106h00
 49^{ème} lieu de 106h00 à 108h00
 50^{ème} lieu de 108h00 à 110h00
 51^{ème} lieu de 110h00 à 112h00
 52^{ème} lieu de 112h00 à 114h00
 53^{ème} lieu de 114h00 à 116h00
 54^{ème} lieu de 116h00 à 118h00
 55^{ème} lieu de 118h00 à 120h00
 56^{ème} lieu de 120h00 à 122h00
 57^{ème} lieu de 122h00 à 124h00
 58^{ème} lieu de 124h00 à 126h00
 59^{ème} lieu de 126h00 à 128h00
 60^{ème} lieu de 128h00 à 130h00
 61^{ème} lieu de 130h00 à 132h00
 62^{ème} lieu de 132h00 à 134h00
 63^{ème} lieu de 134h00 à 136h00
 64^{ème} lieu de 136h00 à 138h00
 65^{ème} lieu de 138h00 à 140h00
 66^{ème} lieu de 140h00 à 142h00
 67^{ème} lieu de 142h00 à 144h00
 68^{ème} lieu de 144h00 à 146h00
 69^{ème} lieu de 146h00 à 148h00
 70^{ème} lieu de 148h00 à 150h00
 71^{ème} lieu de 150h00 à 152h00
 72^{ème} lieu de 152h00 à 154h00
 73^{ème} lieu de 154h00 à 156h00
 74^{ème} lieu de 156h00 à 158h00
 75^{ème} lieu de 158h00 à 160h00
 76^{ème} lieu de 160h00 à 162h00
 77^{ème} lieu de 162h00 à 164h00
 78^{ème} lieu de 164h00 à 166h00
 79^{ème} lieu de 166h00 à 168h00
 80^{ème} lieu de 168h00 à 170h00
 81^{ème} lieu de 170h00 à 172h00
 82^{ème} lieu de 172h00 à 174h00
 83^{ème} lieu de 174h00 à 176h00
 84^{ème} lieu de 176h00 à 178h00
 85^{ème} lieu de 178h00 à 180h00
 86^{ème} lieu de 180h00 à 182h00
 87^{ème} lieu de 182h00 à 184h00
 88^{ème} lieu de 184h00 à 186h00
 89^{ème} lieu de 186h00 à 188h00
 90^{ème} lieu de 188h00 à 190h00
 91^{ème} lieu de 190h00 à 192h00
 92^{ème} lieu de 192h00 à 194h00
 93^{ème} lieu de 194h00 à 196h00
 94^{ème} lieu de 196h00 à 198h00
 95^{ème} lieu de 198h00 à 200h00
 96^{ème} lieu de 200h00 à 202h00
 97^{ème} lieu de 202h00 à 204h00
 98^{ème} lieu de 204h00 à 206h00
 99^{ème} lieu de 206h00 à 208h00
 100^{ème} lieu de 208h00 à 210h00
 101^{ème} lieu de 210h00 à 212h00
 102^{ème} lieu de 212h00 à 214h00
 103^{ème} lieu de 214h00 à 216h00
 104^{ème} lieu de 216h00 à 218h00
 105^{ème} lieu de 218h00 à 220h00
 106^{ème} lieu de 220h00 à 222h00
 107^{ème} lieu de 222h00 à 224h00
 108^{ème} lieu de 224h00 à 226h00
 109^{ème} lieu de 226h00 à 228h00
 110^{ème} lieu de 228h00 à 230h00
 111^{ème} lieu de 230h00 à 232h00
 112^{ème} lieu de 232h00 à 234h00
 113^{ème} lieu de 234h00 à 236h00
 114^{ème} lieu de 236h00 à 238h00
 115^{ème} lieu de 238h00 à 240h00
 116^{ème} lieu de 240h00 à 242h00
 117^{ème} lieu de 242h00 à 244h00
 118^{ème} lieu de 244h00 à 246h00
 119^{ème} lieu de 246h00 à 248h00
 120^{ème} lieu de 248h00 à 250h00
 121^{ème} lieu de 250h00 à 252h00
 122^{ème} lieu de 252h00 à 254h00
 123^{ème} lieu de 254h00 à 256h00
 124^{ème} lieu de 256h00 à 258h00
 125^{ème} lieu de 258h00 à 260h00
 126^{ème} lieu de 260h00 à 262h00
 127^{ème} lieu de 262h00 à 264h00
 128^{ème} lieu de 264h00 à 266h00
 129^{ème} lieu de 266h00 à 268h00
 130^{ème} lieu de 268h00 à 270h00
 131^{ème} lieu de 270h00 à 272h00
 132^{ème} lieu de 272h00 à 274h00
 133^{ème} lieu de 274h00 à 276h00
 134^{ème} lieu de 276h00 à 278h00
 135^{ème} lieu de 278h00 à 280h00
 136^{ème} lieu de 280h00 à 282h00
 137^{ème} lieu de 282h00 à 284h00
 138^{ème} lieu de 284h00 à 286h00
 139^{ème} lieu de 286h00 à 288h00
 140^{ème} lieu de 288h00 à 290h00
 141^{ème} lieu de 290h00 à 292h00
 142^{ème} lieu de 292h00 à 294h00
 143^{ème} lieu de 294h00 à 296h00
 144^{ème} lieu de 296h00 à 298h00
 145^{ème} lieu de 298h00 à 300h00
 146^{ème} lieu de 300h00 à 302h00
 147^{ème} lieu de 302h00 à 304h00
 148^{ème} lieu de 304h00 à 306h00
 149^{ème} lieu de 306h00 à 308h00
 150^{ème} lieu de 308h00 à 310h00
 151^{ème} lieu de 310h00 à 312h00
 152^{ème} lieu de 312h00 à 314h00
 153^{ème} lieu de 314h00 à 316h00
 154^{ème} lieu de 316h00 à 318h00
 155^{ème} lieu de 318h00 à 320h00
 156^{ème} lieu de 320h00 à 322h00
 157^{ème} lieu de 322h00 à 324h00
 158^{ème} lieu de 324h00 à 326h00
 159^{ème} lieu de 326h00 à 328h00
 160^{ème} lieu de 328h00 à 330h00
 161^{ème} lieu de 330h00 à 332h00
 162^{ème} lieu de 332h00 à 334h00
 163^{ème} lieu de 334h00 à 336h00
 164^{ème} lieu de 336h00 à 338h00
 165^{ème} lieu de 338h00 à 340h00
 166^{ème} lieu de 340h00 à 342h00
 167^{ème} lieu de 342h00 à 344h00
 168^{ème} lieu de 344h00 à 346h00
 169^{ème} lieu de 346h00 à 348h00
 170^{ème} lieu de 348h00 à 350h00
 171^{ème} lieu de 350h00 à 352h00
 172^{ème} lieu de 352h00 à 354h00
 173^{ème} lieu de 354h00 à 356h00
 174^{ème} lieu de 356h00 à 358h00
 175^{ème} lieu de 358h00 à 360h00
 176^{ème} lieu de 360h00 à 362h00
 177^{ème} lieu de 362h00 à 364h00
 178^{ème} lieu de 364h00 à 366h00
 179^{ème} lieu de 366h00 à 368h00
 180^{ème} lieu de 368h00 à 370h00
 181^{ème} lieu de 370h00 à 372h00
 182^{ème} lieu de 372h00 à 374h00
 183^{ème} lieu de 374h00 à 376h00
 184^{ème} lieu de 376h00 à 378h00
 185^{ème} lieu de 378h00 à 380h00
 186^{ème} lieu de 380h00 à 382h00
 187^{ème} lieu de 382h00 à 384h00
 188^{ème} lieu de 384h00 à 386h00
 189^{ème} lieu de 386h00 à 388h00
 190^{ème} lieu de 388h00 à 390h00
 191^{ème} lieu de 390h00 à 392h00
 192^{ème} lieu de 392h00 à 394h00
 193^{ème} lieu de 394h00 à 396h00
 194^{ème} lieu de 396h00 à 398h00
 195^{ème} lieu de 398h00 à 400h00
 196^{ème} lieu de 400h00 à 402h00
 197^{ème} lieu de 402h00 à 404h00
 198^{ème} lieu de 404h00 à 406h00
 199^{ème} lieu de 406h00 à 408h00
 200^{ème} lieu de 408h00 à 410h00
 201^{ème} lieu de 410h00 à 412h00
 202^{ème} lieu de 412h00 à 414h00
 203^{ème} lieu de 414h00 à 416h00
 204^{ème} lieu de 416h00 à 418h00
 205^{ème} lieu de 418h00 à 420h00
 206^{ème} lieu de 420h00 à 422h00
 207^{ème} lieu de 422h00 à 424h00
 208^{ème} lieu de 424h00 à 426h00
 209^{ème} lieu de 426h00 à 428h00
 210^{ème} lieu de 428h00 à 430h00
 211^{ème} lieu de 430h00 à 432h00
 212^{ème} lieu de 432h00 à 434h00
 213^{ème} lieu de 434h00 à 436h00
 214^{ème} lieu de 436h00 à 438h00
 215^{ème} lieu de 438h00 à 440h00
 216^{ème} lieu de 440h00 à 442h00
 217^{ème} lieu de 442h00 à 444h00
 218^{ème} lieu de 444h00 à 446h00
 219^{ème} lieu de 446h00 à 448h00
 220^{ème} lieu de 448h00 à 450h00
 221^{ème} lieu de 450h00 à 452h00
 222^{ème} lieu de 452h00 à 454h00
 223^{ème} lieu de 454h00 à 456h00
 224^{ème} lieu de 456h00 à 458h00
 225^{ème} lieu de 458h00 à 460h00
 226^{ème} lieu de 460h00 à 462h00
 227^{ème} lieu de 462h00 à 464h00
 228^{ème} lieu de 464h00 à 466h00
 229^{ème} lieu de 466h00 à 468h00
 230^{ème} lieu de 468h00 à 470h00
 231^{ème} lieu de 470h00 à 472h00
 232^{ème} lieu de 472h00 à 474h00
 233^{ème} lieu de 474h00 à 476h00
 234^{ème} lieu de 476h00 à 478h00
 235^{ème} lieu de 478h00 à 480h00
 236^{ème} lieu de 480h00 à 482h00
 237^{ème} lieu de 482h00 à 484h00
 238^{ème} lieu de 484h00 à 486h00
 239^{ème} lieu de 486h00 à 488h00
 240^{ème} lieu de 488h00 à 490h00
 241^{ème} lieu de 490h00 à 492h00
 242^{ème} lieu de 492h00 à 494h00
 243^{ème} lieu de 494h00 à 496h00
 244^{ème} lieu de 496h00 à 498h00
 245^{ème} lieu de 498h00 à 500h00
 246^{ème} lieu de 500h00 à 502h00
 247^{ème} lieu de 502h00 à 504h00
 248^{ème} lieu de 504h00 à 506h00
 249^{ème} lieu de 506h00 à 508h00
 250^{ème} lieu de 508h00 à 510h00
 251^{ème} lieu de 510h00 à 512h00
 252^{ème} lieu de 512h00 à 514h00
 253^{ème} lieu de 514h00 à 516h00
 254^{ème} lieu de 516h00 à 518h00
 255^{ème} lieu de 518h00 à 520h00
 256^{ème} lieu de 520h00 à 522h00
 257^{ème} lieu de 522h00 à 524h00
 258^{ème} lieu de 524h00 à 526h00
 259^{ème} lieu de 526h00 à 528h00
 260^{ème} lieu de 528h00 à 530h00
 261^{ème} lieu de 530h00 à 532h00
 262^{ème} lieu de 532h00 à 534h00
 263^{ème} lieu de 534h00 à 536h00
 264^{ème} lieu de 536h00 à 538h00
 265^{ème} lieu de 538h00 à 540h00
 266^{ème} lieu de 540h00 à 542h00
 267^{ème} lieu de 542h00 à 544h00
 268^{ème} lieu de 544h00 à 546h00
 269^{ème} lieu de 546h00 à 548h00
 270^{ème} lieu de 548h00 à 550h00
 271^{ème} lieu de 550h00 à 552h00
 272^{ème} lieu de 552h00 à 554h00
 273^{ème} lieu de 554h00 à 556h00
 274^{ème} lieu de 556h00 à 558h00
 275^{ème} lieu de 558h00 à 560h00
 276^{ème} lieu de 560h00 à 562h00
 277^{ème} lieu de 562h00 à 564h00
 278^{ème} lieu de 564h00 à 566h00
 279^{ème} lieu de 566h00 à 568h00
 280^{ème} lieu de 568h00 à 570h00
 281^{ème} lieu de 570h00 à 572h00
 282^{ème} lieu de 572h00 à 574h00
 283^{ème} lieu de 574h00 à 576h00
 284^{ème} lieu de 576h00 à 578h00
 285^{ème} lieu de 578h00 à 580h00
 286^{ème} lieu de 580h00 à 582h00
 287^{ème} lieu de 582h00 à 584h00
 288^{ème} lieu de 584h00 à 586h00
 289^{ème} lieu de 586h00 à 588h00
 290^{ème} lieu de 588h00 à 590h00
 291^{ème} lieu de 590h00 à 592h00
 292^{ème} lieu de 592h00 à 594h00
 293^{ème} lieu de 594h00 à 596h00
 294^{ème} lieu de 596h00 à 598h00
 295^{ème} lieu de 598h00 à 600h00
 296^{ème} lieu de 600h00 à 602h00
 297^{ème} lieu de 602h00 à 604h00
 298^{ème} lieu de 604h00 à 606h00
 299^{ème} lieu de 606h00 à 608h00
 300^{ème} lieu de 608h00 à 610h00
 301^{ème} lieu de 610h00 à 612h00
 302^{ème} lieu de 612h00 à 614h00
 303^{ème} lieu de 614h00 à 616h00
 304^{ème} lieu de 616h00 à 618h00
 305^{ème} lieu de 618h00 à 620h00
 306^{ème} lieu de 620h00 à 622h00
 307^{ème} lieu de 622h00 à 624h00
 308^{ème} lieu de 624h00 à 626h00
 309^{ème} lieu de 626h00 à 628h00
 310^{ème} lieu de 628h00 à 630h00
 311^{ème} lieu de 630h00 à 632h00
 312^{ème} lieu de 632h00 à 634h00
 313^{ème} lieu de 634h00 à 636h00
 314^{ème} lieu de 636h00 à 638h00
 315^{ème} lieu de 638h00 à 640h00
 316^{ème} lieu de 640h00 à 642h00
 317^{ème} lieu de 642h00 à 644h00
 318^{ème} lieu de 644h00 à 646h00
 319^{ème} lieu de 646h00 à 648h00
 320^{ème} lieu de 648h00 à 650h00
 321^{ème} lieu de 650h00 à 652h00
 322^{ème} lieu de 652h00 à 654h00
 323^{ème} lieu de 654h00 à 656h00
 324^{ème} lieu de 656h00 à 658h00
 325^{ème} lieu de 658h00 à 660h00
 326^{ème} lieu de 660h00 à 662h00
 327^{ème} lieu de 662h00 à 664h00
 328^{ème} lieu de 664h00 à 666h00
 329^{ème} lieu de 666h00 à 668h00
 330^{ème} lieu de 668h00 à 670h00
 331^{ème} lieu de 670h00 à 672h00
 332^{ème} lieu de 672h00 à 674h00
 333^{ème} lieu de 674h00 à 676h00
 334^{ème}

Informations intercommunales

◆ Les petits moments de danse

Le 12 février 2024, la commune de Saint-Félix a accueilli « Les petits moments de danse ». Moment convivial et agréable pour danser, écouter ou fredonner des musiques variées.

En 2025, la commune de Saint-Félix accueillera de nouveau Gérard PEROU et son accordéon pour « Les petits moments de danse » le **lundi 10 février** à la salle des fêtes.

Le p'tit bal du lundi

près de chez vous

avec « Les Gégé 17 »

Au chant Géraldine DABAT et Gérard PÉROU à l'accordéon



Un lundi par mois de 14h15 à 16h15

Venez passer un moment convivial pour danser, écouter ou fredonner de belles chansons et musiques variées

Lundi 10 Février 2025 à la salle des fêtes de Saint Félix

Entrée gratuite - Boisson et pâtisserie offertes

Renseignements : 05 46 33 80 07
ou fdfr.17@orange.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



◆ Arbre fruitier offert par la Cdc

Comme chaque année en décembre, la CdC Vals de Saintonge Communauté offre un arbre fruitier aux communes.

Cette année, la commune de Saint-Félix a reçu un cerisier qui a été planté derrière « l'Escale ».

Informations intercommunales

◆ Ludothèque

Les soirées jeux 2025

Profitez des soirées jeux organisées par la Ludothèque.

Ces soirées, construites en partenariat avec les municipalités, sont l'occasion de faire découvrir le jeu et ses apports au plus grand nombre et **au plus près de chez vous**. Et donnent lieu à des moments conviviaux tout en mêlant toutes les générations, des plus jeunes aux aînés.

Le principe de la soirée ? De 20h à minuit, l'équipe de la ludothèque se déplace avec plus de 100 jeux et jouets. Elle sera là pour vous les présenter et vous en expliquer les règles si nécessaire. C'est une soirée gratuite, tout public, où chacun, petit et grand, peut venir jouer.

De nombreux styles de jeux sont au programme : jeux de société, jeux de stratégie, jeux d'ambiance, jeux d'habileté, grands jeux en bois, jeux de construction... et une multitude de nouveautés. De quoi se tester, défier ses amis et s'amuser en famille !

Une buvette sera à votre disposition chaque soirée avec possibilité de restauration dans certaines communes.

Le programme 2025 :

- 25 janvier à Prignac (Salle des Fêtes)
- 15 février à La Jarrie-Audouin (Salle des Fêtes)
- 15 mars à Loiré sur Nie (Salle des Fêtes)
- 12 avril à Puy du Lac (Salle des Fêtes)
- 10 mai à Grandjean (Salle des Fêtes)

Tout public & Gratuit

Retrouvez les autres temps forts 2025

- les Ludothèques en Plein air tous les vendredis de juillet

La ludothèque vous accueille

La ludothèque est ouverte du mardi au samedi, l'entrée est gratuite et pour tous les âges. Venez jouer en famille, entre amis,... Il est aussi possible d'emprunter des jeux et jouets en prenant une adhésion.

Espace Porte de Niort • 37 rue Porte de Niort 17400 Saint-Jean d'Angély -
05 46 33 37 14 • ludotheque@valsdesaintonge.fr



◆ Vals de Saintonge Communauté - saison culturelle 2025

Le service Culture et Patrimoine de la collectivité a une nouvelle fois travaillé en coopération avec les associations et les communes du territoire pour proposer une programmation riche et variée.

Les Nocturnes en Vals de Saintonge

Courant juillet et août, auront lieu les « Nocturnes en Vals de Saintonge ». Des informations plus détaillées seront annoncées dans les semaines à venir.

RAPPEL : Vendredi 1er août 2025 à Saint Félix



La plateforme Rénov' Info Service vous permet d'obtenir des conseils et des aides concernant les énergies renouvelables, les travaux d'isolation et les économies d'énergie de votre habitat.



Qu'est-ce que Rénov' Info Service ?

Vous avez des **problèmes d'isolation** dans votre logement ? Vous souhaitez avoir des **informations** sur les **énergies renouvelables** ou engager un projet de rénovation énergétique ? Vous souhaitez savoir **comment financer** vos travaux ? Rénov' Info Service est à votre service.

Élaborée conjointement avec les communautés de communes d'Aunis Atlantique, d'Aunis Sud et des Vals de Saintonge, la plateforme Rénov' Info Service vous apporte **une aide gratuite** afin de vous accompagner dans votre projet.

Des missions variées

Vous êtes **propriétaire, locataire** ou **baillieur** ? Vous pouvez faire appel à Rénov' Info Service pour un accompagnement et des conseils concernant **la réalisation de vos travaux** ainsi que de nombreuses prestations.

La plateforme vous renseigne et vous oriente sur **plusieurs types d'aménagements** comme le changement de système de chauffage, l'isolation des combles ou du plancher ou encore l'installation d'énergie renouvelable.

Un accompagnement à chaque étape

Que vous soyez aux prémices ou déjà bien avancé dans votre projet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit à chaque étape.

Rénov' Info Service vous aide notamment à définir les contours de **votre projet de rénovation**, préciser vos besoins en termes de construction, de réglementation thermique ou bien encore pour votre système de chauffage.

Infos pratiques

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 05-46-07-51-99 www.renov-info-service.fr

Conseils personnalisés sur rendez-vous au siège de Vals de Saintonge Communauté les 2e et 4e mercredi du mois de 9h à 17h.

♦ [Zippy, Pomme, Passeport](#)

Ces programmes internationaux, aux caractéristiques universelles, visent à promouvoir la santé et le bien-être émotionnel des enfants de 5 à 11 ans (de 5 à 7 ans pour Zippy, de 7 à 9 ans pour Pomme et de 9 à 11 ans pour Passeport). Les modules se concentrent sur des thèmes spécifiques : sentiments, communication, amitié, résolution de conflits, changements et adaptation. Ils suivent une structure progressive où chaque séance s'appuie sur les précédentes. Chaque séance débute par la lecture d'une histoire illustrant le thème de manière ludique, accompagnée d'activités comme le dessin, les jeux et les discussions.

Objectifs :

- Développer les compétences psychosociales
- Augmenter le répertoire des stratégies d'adaptation
- Encourager l'entraide

Interventions : en partenariat avec la fédération des foyers ruraux de Charente-Maritime, dans le cadre de la prévention en santé mentale et du développement des compétences psychosociales, des animateurs interviendront en périscolaire sur 24 séances dans plusieurs écoles (Bords, Saint-Savinien sur Charente, Les Nouillers, Bernay Saint-Martin, Loulay, Aulnay de Saintonge et Villeneuve la Comtesse).

À travers ces différentes actions, Vals de Saintonge Communauté réaffirme son engagement en faveur de l'éducation à la citoyenneté et du bien-être des jeunes du territoire. Elle mobilise ainsi tout au long de l'année ses équipes du service enfance jeunesse au sein des établissements scolaires des Vals de Saintonge.

◆ Actions de prévention et de citoyenneté auprès des jeunes

Vals de Saintonge Communauté poursuit son engagement en faveur de la jeunesse grâce au déploiement et l'animation de plusieurs dispositifs visant à sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux de la citoyenneté, de la prévention des violences et du développement des compétences psychosociales.

Borne Interactive de Prévention

La BIP, Borne Interactive de Prévention, est un outil numérique créé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Charente-Maritime pour prévenir les risques de violences dans les domaines du sport et de la jeunesse. À travers des quiz ludiques et illustrés, elle sensibilise les jeunes aux violences sexuelles, numériques, aux discriminations, au harcèlement et au bizutage.

Objectifs :

Reconnaître les situations de violences
Prendre conscience des conséquences de ces actes
Favoriser la libération de la parole

Interventions : une première expérimentation a lieu du 5 au 13 novembre 2024 dans plusieurs établissements scolaires du territoire, dont les collèges d'Aulnay de Saintonge et de Saint-Hilaire de Villefranche, les lycées Audouin Dubreuil et Blaise Pascal à Saint-Jean d'Angély, ainsi que les MFR d'Essouvert et de Matha.

Moi jeune citoyen

Cette exposition interactive s'adresse aux enfants de 9 à 13 ans et aborde les situations qu'ils peuvent rencontrer dans leurs principaux lieux de vie. Elle permet à l'enseignant ou à l'animateur d'apporter des réponses précises sur les lois et règles vécues par les jeunes et d'instaurer le dialogue avec les enfants qui lui sont confiés.

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire
- Prendre conscience de ses droits et devoirs
- S'informer sur les conséquences d'actes délictueux

Parmi les exemples de questions régulièrement évoquées, on trouve notamment : Mes parents ont-ils le droit de lire mes mails ou mes SMS ? Une amie publie sur les réseaux sociaux une photo de moi, prise dans ma chambre. Je ne voulais pas que cette photo soit diffusée. Comment puis-je faire ? Si un enfant fait une bêtise grave, est-ce que ses parents peuvent aller en prison à sa place ? Suis-je obligé d'obéir à mes parents ?

Interventions : l'exposition est en itinérance dans différentes mairies du territoire de novembre à mai, accessible à l'ensemble des CM2 :

- du 18 au 25 novembre à la mairie de Haimps
- du 29 novembre au 10 décembre à la mairie de Saint-Jean d'Angély
- du 20 au 24 janvier à la mairie de Saint-Hilaire de Villefranche
- du 10 au 14 février à la mairie de Aulnay de Saintonge
- du 25 au 28 mars à la mairie de Bernay Saint-Martin
- du 7 au 11 avril à la mairie de Saint-Savinien sur Charente
- Vals de Saintonge Communauté prend en charge le transport et l'animation.

Questions de Justice

Cette exposition interactive, élaborée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'adresse aux adolescents de 13 à 18 ans. Elle permet d'apporter des réponses claires aux élèves sur la loi et le système judiciaire, à partir de textes fondamentaux relatifs aux droits et devoirs des mineurs.

Parmi les exemples de questions et de situations évoquées lors de l'exposition, on trouve notamment : Comment devenir volontaire dans les armées ? Mes parents divorcent. Que va-t-il se passer pour moi ? Ai-je le droit d'entrer seul dans un bar ?

Interventions : proposée à l'ensemble des classes de 4e du territoire, l'exposition est disponible dans les collèges de novembre à mars :

- en novembre au collège de Tonnay Boutonne
- en décembre au collège de Saint-Savinien sur Charente
- en janvier au collège Georges Texier de Saint-Jean d'Angély
- en février au collège de Loulay
- en mars aux collèges d'Aulnay de Saintonge, de Matha et de Saint-Hilaire de Villefranche

Transport à la Demande des Vals de Saintonge

Comment je me déplace ?

Étape 1

Je consulte la fiche horaire du Transport à la Demande



Étape 2

Je réserve mon déplacement par téléphone ou sur l'application*



Étape 3

Je me tiens prêt devant mon domicile



Étape 4

Je règle mon voyage auprès du conducteur



Étape 5

Je suis conduit à mon arrêt



Étape 6

Pour le retour, j'attends à l'arrêt initial à l'heure convenue



INFORMATION ET RÉSERVATION

0970 870 870
APPEL NON SURTAXÉ

*Application Mon TAD Nouvelle-Aquitaine
tad@valsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/tad



JE VAIS À...

→ SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Arrêts ou établissements de destination :
Mairie • Sous-Préfecture • Zone commerciale (ZI de la Sacristinerie, de la Grenouillère et de l'Aumerie) • Hôpital • Jardin Public • Gare • Pôle Emploi • Mission locale • Délégation territoriale • CPAM • Pôle des Services au Public - CIAS • Pôle sportif du Graveau • Centre aquatique Atlantys

MERCREDI		JEUDI	
Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 10h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 12h00	Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 15h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 18h00
VENDREDI		SAMEDI	
Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 10h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 12h00	Arrivée à ST-JEAN D'ANGÉLY 10h00	Départ de ST-JEAN D'ANGÉLY 12h00

→ SAINT-SAVINIEN

Arrêts ou établissements de destination :
Marché (Place Bonnet) • Mairie • Zone commerciale (Fond Boulet) • Gare • Salle multi-loisirs • Port miniature

MERCREDI		SAMEDI	
Arrivée à SAINT-SAVINIEN 15h00	Départ de SAINT-SAVINIEN 18h00	Arrivée à SAINT-SAVINIEN 9h00	Départ de SAINT-SAVINIEN 11h00

JE PAIE AUPRÈS DU CONDUCTEUR...

VOYAGE TOUT PUBLIC

2,50€ 1 voyage 4,50€ Aller/Retour

AVEC LA CARTE SOLIDAIRE*

0,40€ 1 voyage

ENFANT DE MOINS DE 4 ANS Pour un adulte payant	Gratuit
ACCOMPAGNANT PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE**	Gratuit

* Pour le tarif solidaire, justifier d'une Carte Solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour en faire à demande, consulter le site : cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr

** Sur présentation de la carte d'invalidité.

Service accessible également aux titulaires d'un abonnement sur carte papier.

Tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2024 sous réserve de modifications.

Les horaires sont disponibles sur :
transports.nouvelle-aquitaine.fr
www.valsdesaintonge.fr

En cas de réclamation, contact par mail au :
tad@valsdesaintonge.fr

Le service ne fonctionne pas les jours fériés.
Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine ou de Vals de Saintonge Communauté.

◆ [Urbanisme](#)

Vos demandes d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme...) peuvent dorénavant être déposées en ligne à l'adresse : www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7

www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge

Déclarations préalables, permis d'aménager, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme...



Pratique

Suivi de la demande en temps réel



Gratuit

Sans frais annexes



Sécurisé

Compte personnel et confidentiel



◆ [PASS CYCLAD—Déchetteries](#)

À compter du **1er janvier 2025**, les professionnels devront être OBLIGATOIREMENT munis d'un Pass pour accéder aux déchetteries (52 passages par an).

Cette obligation s'étendra aux particuliers à compter du **1er janvier 2026** (24 passages par an).

Vous pouvez d'ores et déjà commander votre Pass en vous connectant sur cyclad.org munis d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

Pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse mail, il est possible de commander votre Pass en remplissant un formulaire papier en contactant CYCLAD au 05.46.07.16.66

Nouveau !

En 2025,
Cyclad met en place
le Pass pour **accéder**
aux déchetteries

Demandez votre PASS dès maintenant
+ d'infos sur cyclad.org

Les zones rurales sont souvent identifiées comme des « zones blanches », où le taux de victimes de violences est supérieur à celui observé en milieu urbain. Plusieurs facteurs rendent l'accès aux soins et aux services

publics plus difficile : l'isolement géographique, la dépendance financière et matérielle, la précarité économique et le manque de moyens de transport.

Les Vals de Saintonge ne font pas exception à cette problématique. C'est pourquoi la Préfecture a choisi de faire de ce territoire une priorité.

En 2024, l'Association Tremplin 17 a reçu des financements de l'État pour créer une Équipe Mobile de Prévention à destination des personnes victimes de violences. Ce dispositif innovant s'est déployé en 2024 sur les Vals de Saintonge, et sera étendu en 2025 sur le territoire de la Haute Saintonge.

L'objectif est de mener des actions de prévention et de garantir aux victimes un accès aux services d'accompagnement existants (suivi juridique, psychologique, social et solutions d'hébergement). Pour cela, une équipe mobile composée de deux professionnels se déplace en van aménagé, permettant de rencontrer les victimes et les acteurs locaux au plus près de leurs lieux de vie.

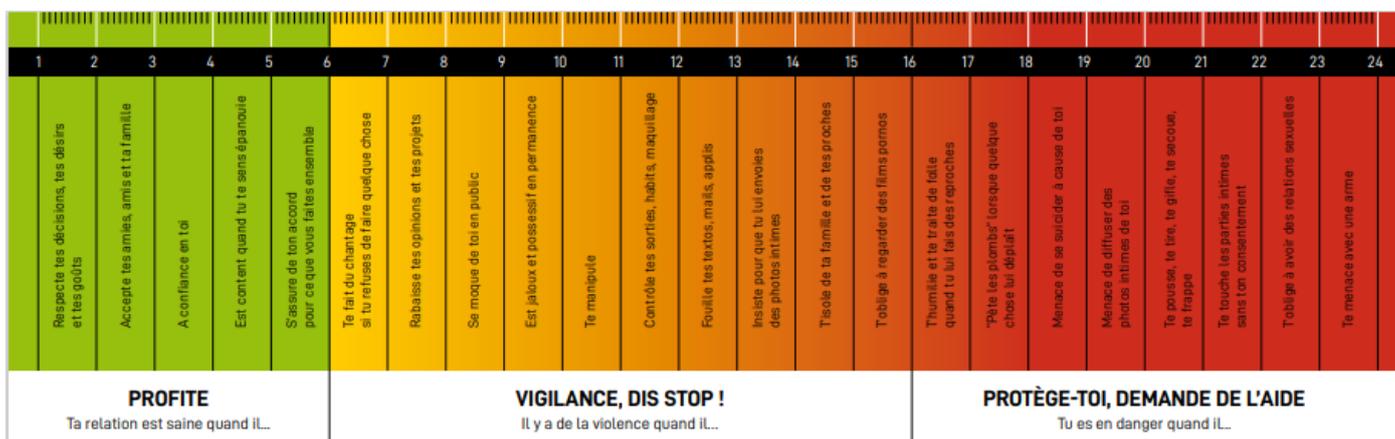
L'équipe mobile engage actuellement des actions de sensibilisation auprès des Mairies des Vals de Saintonge.

Il est important de rappeler l'existence du numéro national **3919**, une ligne d'écoute dédiée aux victimes de violences et à leurs proches. Ce service, assuré par des professionnels, offre une écoute bienveillante, empathique et sans jugement. Attention : ce n'est pas un numéro d'urgence, en cas de danger immédiat, il faut appeler le **17**.

Les violences intrafamiliales ne sont pas une affaire privée, c'est une problématique d'intérêt public qui nous concerne tous. La proximité est essentielle dans le repérage de ces violences, et chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour changer cette dynamique.

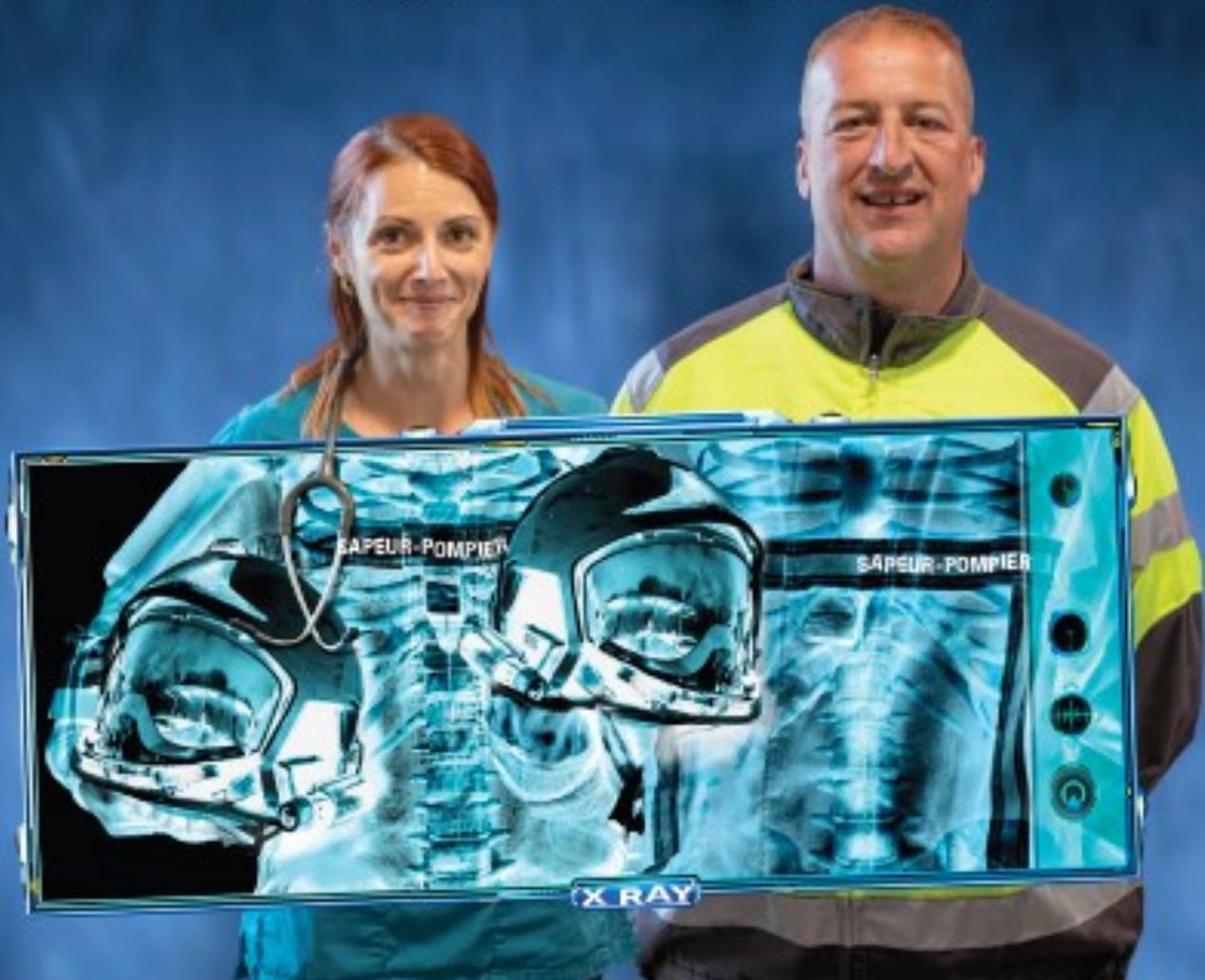
« En parler peut tout changer »

Violentomètre





**IL EXISTE UN SAPEUR-POMPIER
EN CHACUN DE NOUS !**



**Révélez-vous,
devenez sapeur-pompier !**

**Rejoignez le centre de secours
de LOULAY**

Lieutenant LARGEAU Guillaume, 06 75 11 76 27 - chef-cis-loulay@sdis17.fr

sdis17.fr

Annuaire des artisans, commerçants de Saint Félix

ALLOLULU

Activité: Multiservice

Contact: M. RABALLAND

Adresse : 1 rue de la Mare

☎ 07.50.06.29.78 📧 luc.raballand@sfr.fr

AVANTIF

Activité: Coiffure à domicile

Contact: Mme Lydia FIDELER

Adresse: 10b, rue de la Garenne

☎ 06.23.57.06.94 / 09.72.02.38.54 ✉ lydiafideler@gmail.com



LES DELICES GOURMANDS

Activité: Traiteur

Contact: M. Thierry GROUSSET

Adresse: 40 rue d'Aunis

☎ 06.32.06.11.16 ✉ traiteur@lesdelicesgourmands.fr

🌐 Www.lesdelicesgourmands.fr

 [lesdelicesgourmands](https://www.facebook.com/lesdelicesgourmands)



GULALIE

Activité: Epicerie en ligne de produits indonésiens

Contact: Mme Dewi HADIN-WATERMAN

Adresse: 31 rue d'Aunis

☎ 07.74.65.88.24 / 06.27.82.83.37 ✉ Gulalie.id@gmail.com

🌐 Www.gulalieshop.fr

 [Gulalie.epicerie](https://www.facebook.com/Gulalie.epicerie)



JUST IN THE MOMENT

Activité: Institut de beauté

Contact: Mme Justine VILLAIN

Adresse: 7 rue du Bouchet

☎ 06.84.05.40.76 ✉ justinthemoment@outlook.fr

 [justinthemoment1716](https://www.facebook.com/justinthemoment1716)



LES ARBRES DE LUMIERE

Activité: Magnétiseuse, Soins Energétique, Réflexologie plantaire

Contact: Mme Françoise GUERITAUT

Adresse: 24 rue du Puy de la Ville

☎ 06.28.64.66.63 ✉ francoisemagnetisme@gmail.com

 Les arbres de lumière—Françoise magnétisme et réflexologie

L'ESCALE

Activité: Multiservices (Epicerie, Bar, Tabac, Presse)

Contact: Eric et Sophie

Adresse: 16 rue de Saintonge

☎ 05.46.26.19.28

 L'escale 17  lescalesaintfelix



M'STYLE

Activité: Conseils en décoration d'intérieur

Contact: Mme Magalie SAMSON

Adresse: 17 rue du Bouchet

☎ 06.08.14.52.72 ✉ magalie.samson@mstyle.live

💻 www.mstyle.live

 [mstyle.magalie.samson](https://www.facebook.com/mstyle.magalie.samson)



TEDDY AUTO17

Activité: Achat-vente, reprise et location de véhicules toutes marques

Contact: M. Teddy PONSONNAILLE

Adresse: 15 Rue du Puy de la Ville

☎ 06.21.03.07.32 ✉ teddyauto17@gmail.com



YW. RECUPERATION

Activité: Recyclage de fer et métaux, achat-vente de véhicules

Contact: M. WINTERSTEIN

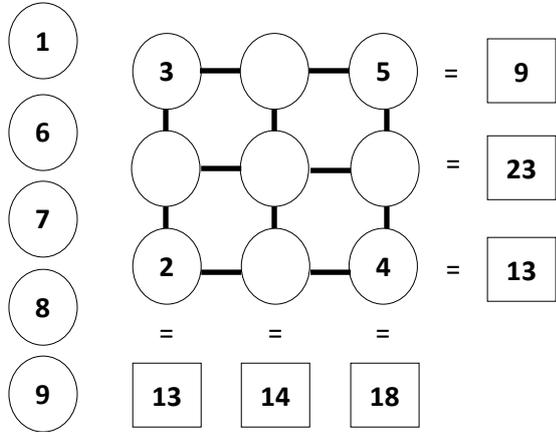
Adresse: 1 rue de Breuilles

☎ 06.66.51.18.93 💻 yw.recuperation@gmail.com

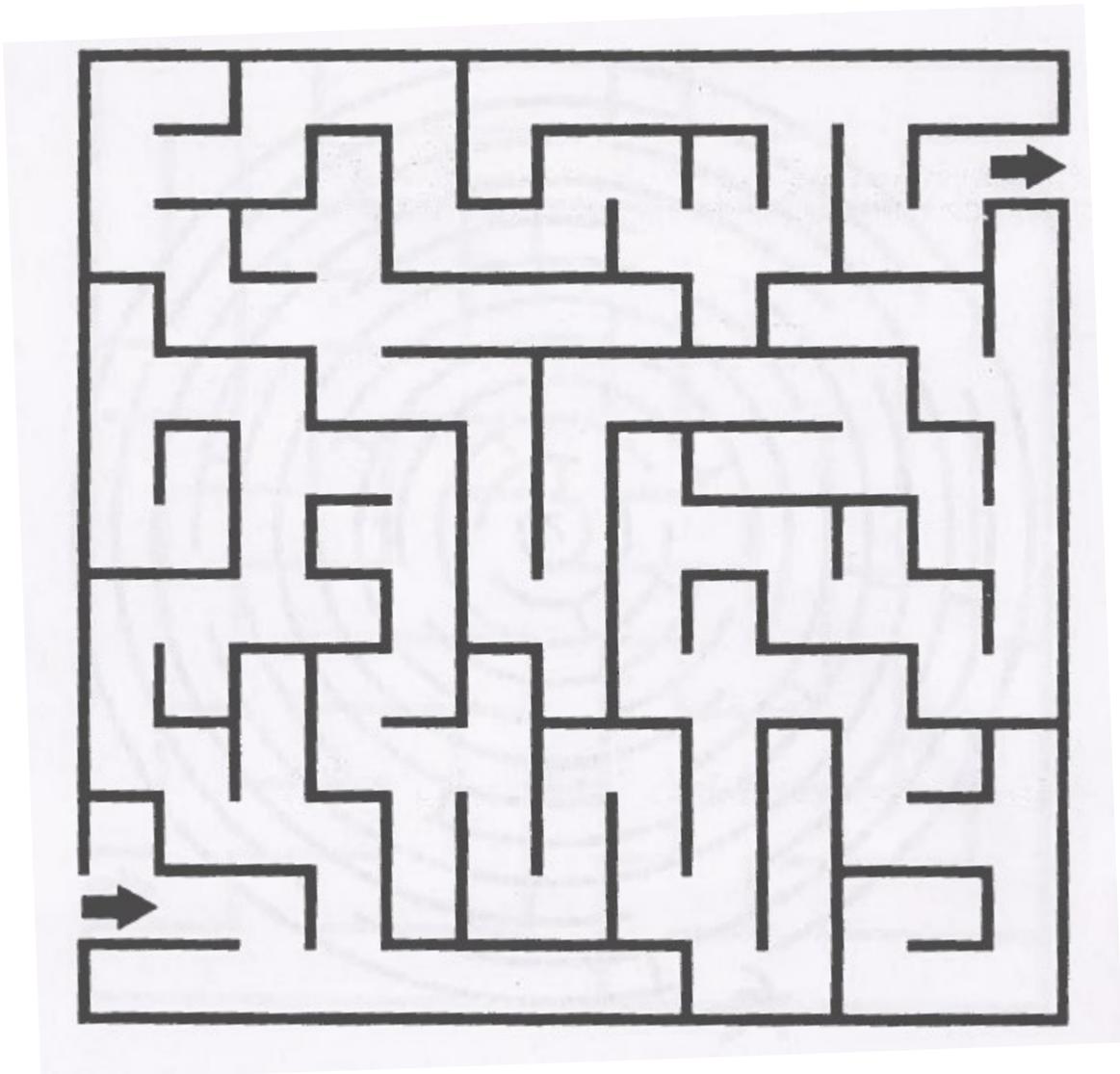
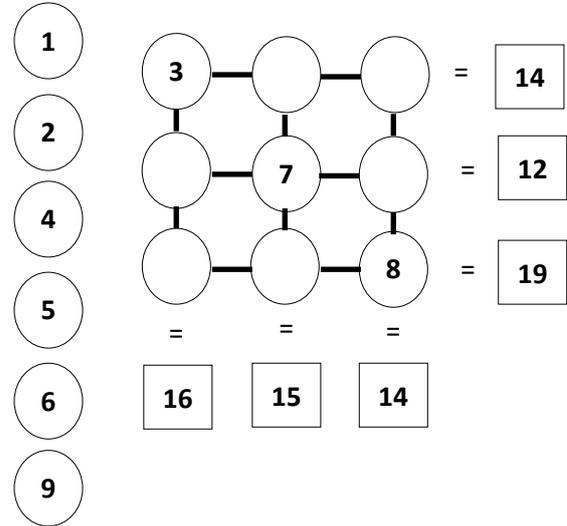


Détente - jeux

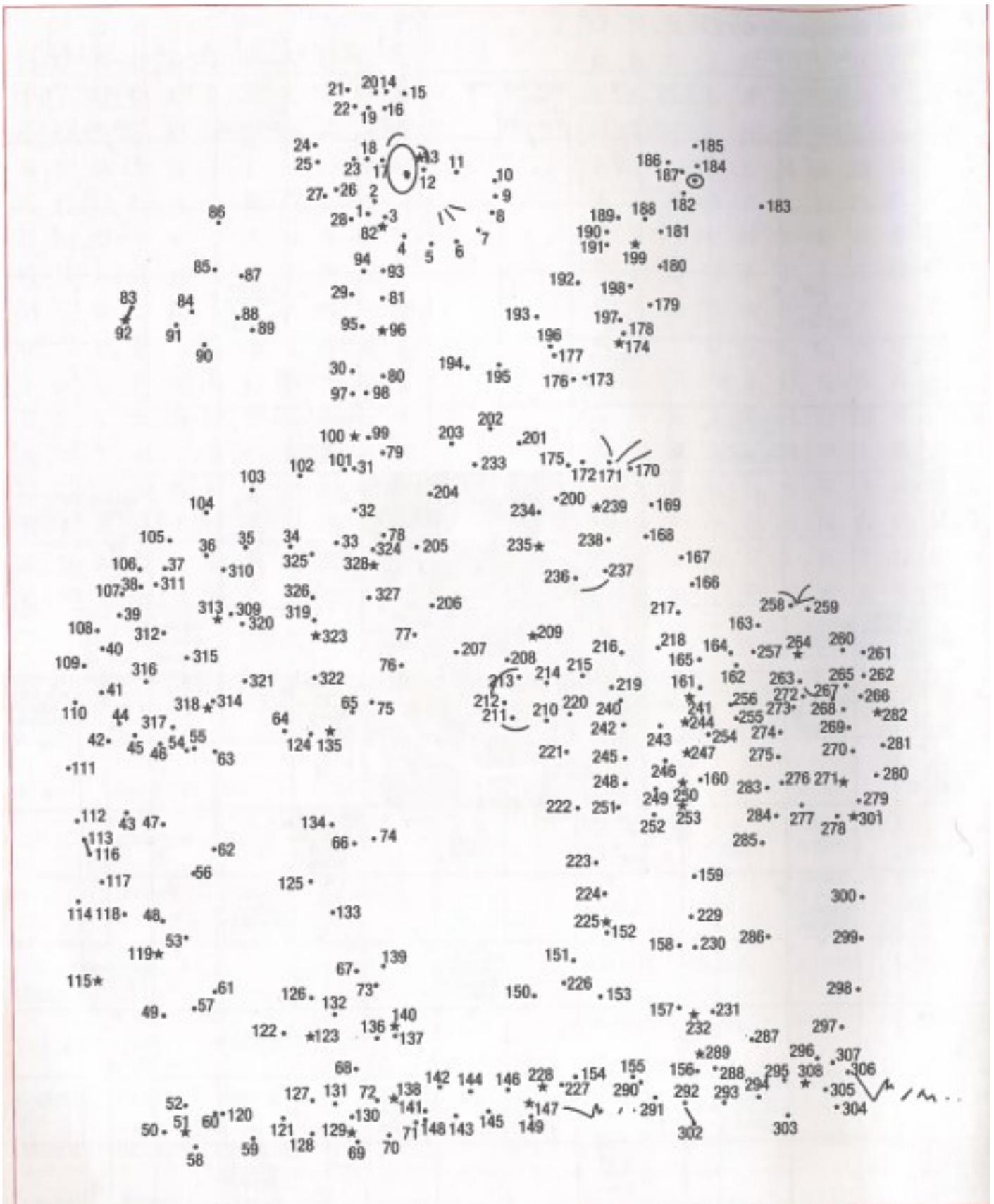
Fubuki Facile



Fubuki Moyen



Points à relier



*Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous
présentons une nouvelle fois une bonne année 2025.*

